

Service Public d'Assainissement Collectif

**Rapport sur le Prix et à la Qualité du
Service Public d'assainissement collectif (RPQS)**

Année 2024

*Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales*

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques des services	6
1.1) Organisation administrative des services	6
1.2) Conditions d'exploitation des différents services.....	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	8
1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)	9
1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	9
1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).10	10
1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement (indicateur VP056).....	10
1.7.1) Répartition 2024 des abonnés à l'assainissement collectif par commune.....	11
1.8) Volumes facturés.....	12
1.8.1) Eaux claires parasites	12
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	14
1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement	14
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées	15
1.10.1) Traitement des effluents.....	15
1.10.2) Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral pour la station)	16
1.10.3) Quantité de boues issues de ces ouvrages [t MS] (D203.0)	22
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	23
2.1) Tarifs en vigueur 2024	23
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	23
2.3) Recettes d'exploitation d'assainissement collectif.....	24
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif	25
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement	25
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2).....	26
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3), des équipements d'épuration (P204.3) et de la conformité des ouvrages (P205.3).....	27
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	27

4) Financement des investissements	28
4.1) Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire	28
4.2) Etat de la dette	28
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	28
4.4) Etat des subventions au 31/12/2024	29
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	29
4.6) Programmes pluriannuels de travaux - Les principaux travaux	30
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	31
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité.....	31
6) Prix global de l'eau et de l'assainissement	22

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Indicateurs descriptifs des services :

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance :

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques des services

1.1) Organisation administrative des services



Montfort Communauté regroupe les communes de :

- Bédée
- Breteil
- Iffendic
- La Nouaye
- Montfort-Sur-Meu
- Pleumeleuc
- Saint-Gonlay
- Talensac.

La compétence assainissement collectif a été transférée des communes membres à Montfort Communauté au **1^{er} janvier 2025**.

Les missions des services d'assainissement Collectif pour l'année 2024 sont :

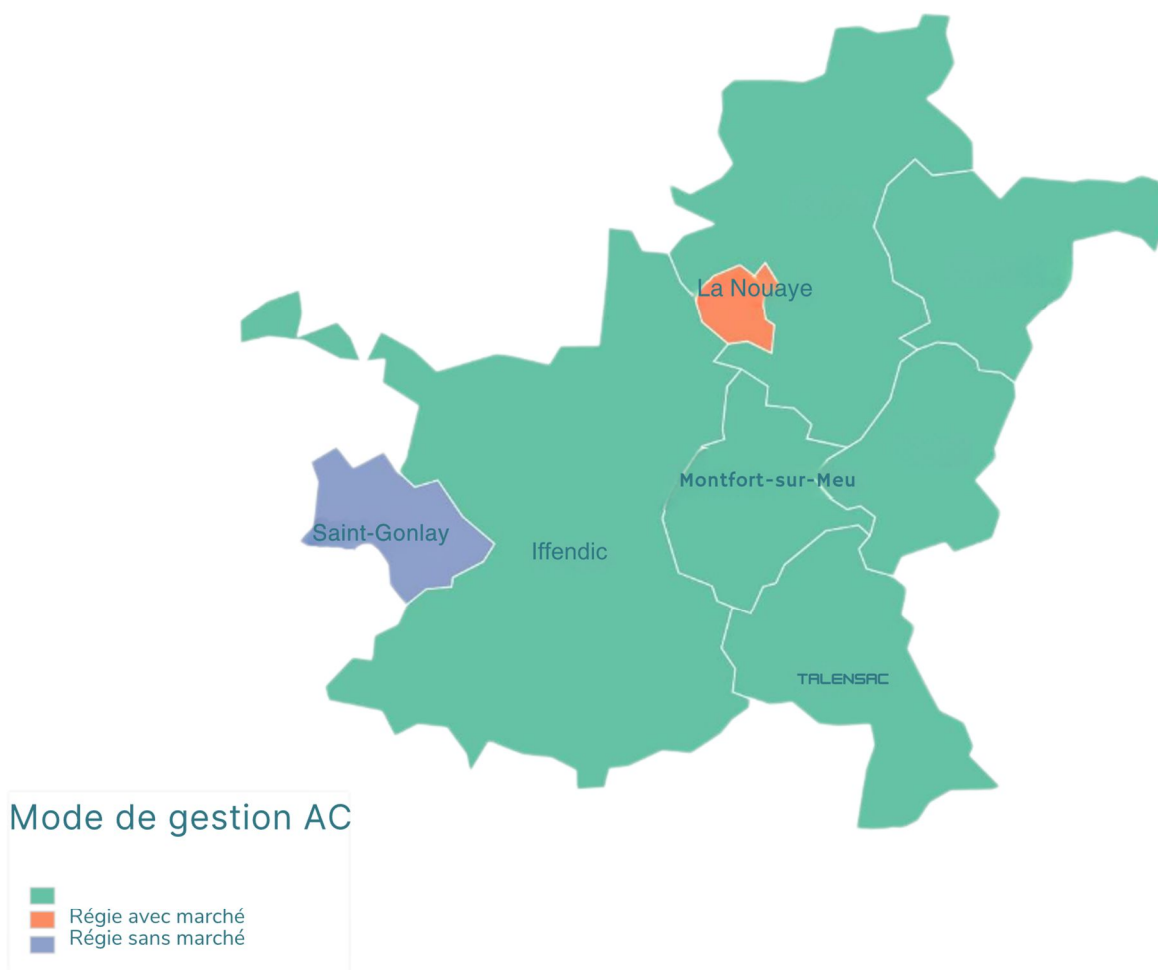
- La collecte
- Le transport
- Le traitement
- L'élimination des boues produites
- Les contrôles de raccordement

1.2) Conditions d'exploitation des différents services

Les services sont exploités selon plusieurs modes de gestion :

- Bédée : délégation de service public avec l'entreprise SAUR sur une durée de 12 ans du 01/01/2016 au 31/12/2027
- Breteil : délégation de service public avec l'entreprise SAUR sur une durée de 12 ans du 01/01/2018 au 31/12/2029
- Iffendic : délégation de service public avec l'entreprise AQUALIA sur une durée de 6 ans du 01/01/2024 au 31/12/2029
- La Nouaye : Régie avec marché public

- Montfort-sur-Meu : délégation de service public avec l'entreprise VEOLIA sur une durée de 9 ans du 01/01/2021 au 31/12/2029
- Pleumeleuc : délégation de service public avec l'entreprise SAUR sur une durée de 12 ans du 01/01/2021 au 31/12/2032
- Saint Gonlay : Régie directe
- Talensac : délégation de service public avec l'entreprise SAUR sur une durée de 12 ans du 01/01/2018 au 31/12/2029



Modes de gestion d'assainissement collectif

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions, pour les communes étant en délégation de service public (Montfort-sur-Meu, Iffendic, Bédée, Pleumeleuc, Talensac, Breteil), est détaillée ci-dessous :

		Déléataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	Oui	Oui
	Fonctionnement	Oui	Non
	Surveillance et entretien des installations	Oui	Non
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	Oui	Oui
	Facturation	Oui	Non
	Traitement des doléances client	Oui	Oui
Mise en service	Assainissement collecte	Oui	Non
	Assainissement complet	Oui	Non
	Branchements	Oui	Non
	Des collecteurs	Oui	Non
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	Oui	Non
	Curage des lagunes	Oui	Non
	De la voirie	Oui	Non
	Des branchements	Oui	Non
	Des clôtures	Oui	Non
	Des collecteurs	Oui	Non
	Des équipements électromécaniques	Oui	Non
	Des ouvrages de traitement	Oui	Non
	Des postes de relèvement	Oui	Non
	Des stations d'épuration	Oui	Non
	Du génie civil	Oui	Non
Renouvellement	De la voirie	Non	Oui
	De l'ensemble des ouvrages	Non	Oui

	Des branchements	Non	Oui
	Des clôtures	Non	Oui
	Des collecteurs selon le programme de renouvellement	Non	Oui
	Des équipements électromécaniques	Oui	Non
	Des ouvrages de traitement	Non	Oui
	Des postes de relèvement	Non	Oui
	Des stations d'épuration	Non	Oui
	Du génie civil	Non	Oui
Prestations particulières	Curage du réseau	Oui	Non
	Traitement des boues	Oui	Non

1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 20 606 habitants

1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Un total de 2 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par les collectivités.



Industriels
DLB Traiteur (Pleumeleuc)
Grand Saloir Saint Nicolas (Montfort-sur-Meu/Breteil)

1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée
Convention	Breteil vers Montfort-Sur-Meu	Permanent	Commune de Breteil et commune de Montfort-sur-Meu	31/12/1988	Reconductible par tacite reconduction tous les 5 ans.

Total des importations d'effluents en 2024 : Non mesurable (pas de débitmètre)

1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement (indicateur VP056)

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2023	2024	Variation
Iffendic	Nombre d'abonnements domestiques	1175	1164	1077
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
La Nouaye	Nombre d'abonnements domestiques	86	87	1
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
Saint-Gonlay (Comper et Principale)	Nombre d'abonnements domestiques	56	62	6
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
Pleumeleuc	Nombre d'abonnements domestiques	1258	1287	29
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	1	0
	- dont avec convention de rejet	1	1	0

Bédée	Nombre d'abonnements domestiques	1528	1535	7
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
Breteil	Nombre d'abonnements domestiques	1338	1334	-4
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
Talensac	Nombre d'abonnements domestiques	709	712	3
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
	- dont avec autorisation de rejet	0	0	0
Montfort-Sur-Meu	Nombre d'abonnements domestiques	3288	3318	30
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	1	1	0
	-Dont avec autorisation de rejet	1	1	0
TOTAL	Nombre d'abonnements domestiques	9438	9499	61
	Nombre d'abonnements non domestiques (Assujettis à redevance non domestique)	3	3	0
	Dont convention de rejet	1	1	0

1.7.1) Répartition 2024 des abonnés à l'assainissement collectif par commune

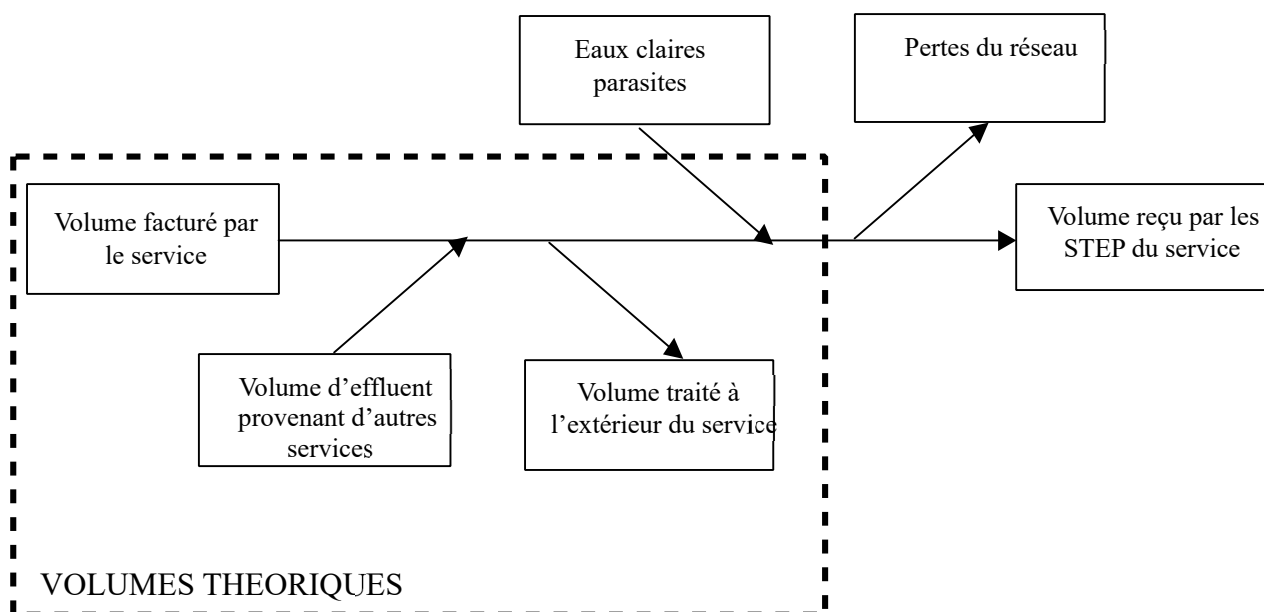
En 2024, le nombre d'abonnés sur le territoire de Montfort Communauté est de 9 499.

1.8) Volumes facturés

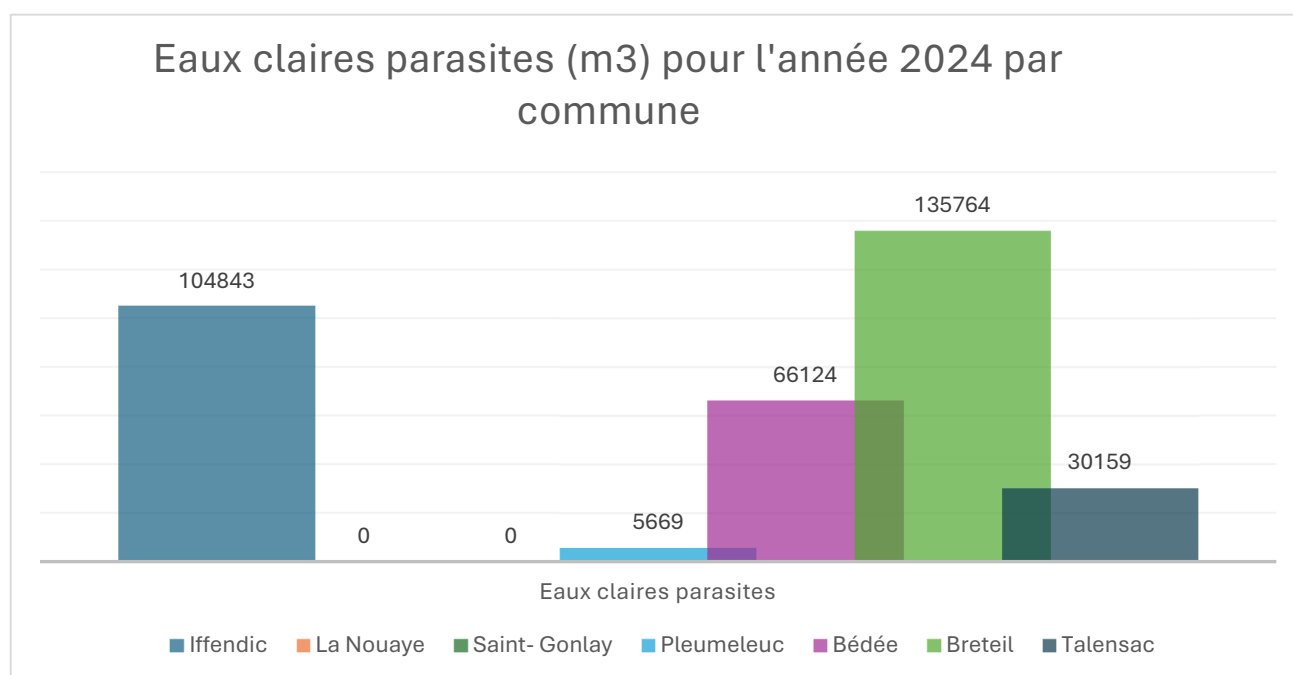
Volumes facturés [m³]	2023	2024	Variation
Iffendic	81 646	68 237	- 13409
La Nouaye	5 696	6 940	+1244
Saint-Gonlay	2 220	2 533	+313
Pleumeleuc	137 342	167 348	+30006
Bédée	117 508	115 705	-1803
Breteil	80 003	80 535	-532
Talensac	48 209	44 257	-3952
Montfort-Sur-Meu	301 034	291 401	-9633
Total des volumes facturés	773 658	776 956	-3298

1.8.1) Eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station d'épuration.



Volumes théoriques / traités (m3)			
		2023	2024
Iffendic	Volume théoriques	8 146	68 237
	Volumes traités	178 481	173 080
La Nouaye	Volume théoriques	5 696	6 940
	Volumes traités	5 696	6 940
Saint Gonlay	Volume théoriques	2 220	2 533
	Volumes traités	2 220	2 533
Bédée	Volume théoriques	117 508	115 705
	Volumes traités	15 295	181 829
Breteil	Volume théoriques	80 003	80 535
	Volumes traités	176 670	216 299
Talensac	Volume théoriques	48 209	44 257
	Volumes traités	72 422	74 416
Montfort-sur-Meu	Volume théoriques	301 034	291 401
	Volumes traités	524 892	571 703
Pleumeleuc	Volume théoriques	137 342	167 348
	Volumes traités	154 729	173 017



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

L'ensemble du réseau assainissement de Montfort est de type séparatif sauf pour le système de Saint Gonlay Comper qui est unitaire. Le linéaire total est de 149 km en 2024.

Nom du système d'assainissement	Type réseau	Linéaire [km] 2023	Linéaire [km] 2024	Variation
Iffendic	Réseau séparatif	22,378	23,77	6.22%
	Réseau unitaire	0	0	0%
La Nouaye	Réseau séparatif	1,5	1,5	0%
	Réseau unitaire	0	0	0%
Pleumeleuc	Réseau séparatif	20,758	20,969	1.02%
	Réseau unitaire	0	0	0%
Saint -Gonlay Principal	Réseau séparatif	1,1	1,1	0%
	Réseau unitaire	0	0	0%
Saint -Gonlay Comper	Réseau séparatif	0	1,1	0%
	Réseau unitaire	0,4	0,4	0%
Bédée	Réseau séparatif	22,378	22,374	-0.02%
	Réseau unitaire	0	0	0%
Breteil	Réseau séparatif	20,248	21,039	3.91%
	Réseau unitaire	0	0	0%
Talensac	Réseau séparatif	9,657	9,803	1.51%
	Réseau unitaire	0%	0%	0%
Montfort-sur-Meu	Réseau séparatif	47,7	47,7	0%
	Réseau unitaire	0%	0%	0%



149 km de linéaire

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Nom du système d'assainissement	Station	Commune D'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
Iffendic	STEP	Iffendic	Traitement biologique par lagunage naturel/filtre planté	4000	102	515
La Nouaye	Lagune	La Nouaye	Traitement Biologique par lagunage naturel	170	10,2	25,5
Pleumeleuc	STEP	Pleumeleuc	Traitement biologique Boue activées-lagune	6250	375	550
Saint-Gonlay (principale)	Lagune	Saint-Gonlay	Traitement biologique par lagunage naturel	200	12	30
Saint-Gonlay (Comper)	Lagune	Saint-Gonlay	Traitement biologique par lagunage naturel	20	10	3
Bédée	STEP	Bédée	Traitement biologique boue activées	4800	288	820
Breteil	STEP	Breteil	Traitement biologique boue activées	3000	180	540
Talensac	STEP	Talensac	Traitement biologique boue activées	2000	120	480
Montfort-sur-Meu	STEP	Montfort-Sur-Meu	Traitement biologique boue activées	14000	840	3340

1.10.2) Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral pour la station)

Iffendic :

Déclaration de rejet : Arrêté préfectoral du 2 avril 2009 portant prescriptions spécifiques pour la station d'épuration communale d'Iffendic

	Périodes	Moyennes mensuelles m3/j			
Débits maxima	Du 1 juin au 30 septembre	761			
	Du 01/04 au 31/05 et du 01/10 au 30/11	954			
	Du 01/12 au 31/03	1016			
Période du 1^{er} juin au 31 octobre					
	Moyenne sur la période mg/l	Moyenne 24h - mg/l	Rendement minimum en %	Valeur réhabilitaire (mg/l)	
DCO		50	93	250	
DBO5		12	95	50	
MES		20	95	85	
NGL	12		78		
NK	5		88		
N-NH4	3		88		
Pt	1		89		
Période du 1^{er} novembre au 31 mai					
	Moyenne sur la période mg/l	Moyenne 24h - mg/l	Rendement minimum en %	Valeur réhabilitaire (mg/l)	
DCO		70	88	250	
DBO5		15	93	50	
MES		30	91	85	
NGL	15		69		
NK	10		78		
N-NH4	5		82		
Pt	2		82		

La Nouaye :

Déclaration de rejet : Arrêté du 21 juillet 2015 portant autorisation de la lagune avec rejet des effluents dans le milieu récepteur du Garun

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Annuel	35		60%			70
DCO	Annuel	200		60%			400
MES	Annuel	85		50%			85

Pleumeleuc :

Déclaration de rejet : Arrêté du 25 Février 2016 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière de la Vaunoise

Paramètre (de juillet à octobre)	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuel	12		98			50
DCO	Mensuel	55		95			250
MES	Mensuel	20		96			85
NGL	Trimestre	12		82			
NK	Trimestre	4,5		90			
Phosphore	Mensuel	0.5		92			
N-NH4	Trimestre	2		91			

Paramètre (de novembre à Juin)	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuel	12		98			50
DCO	Mensuel	60		94			250
MES	Mensuel	20		96			85
NGL	Trimestre	15		77			
NK	Trimestre	7		86			
Phosphore	Mensuel	1		90			
N-NH4	Trimestre	2		91			

Saint-Gonlay Comper :

Déclaration de rejet : Arrêté du 21 Juillet 2015 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière du Comper.

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Annuel	35		60%			70
DCO	Annuel	200		60%			400
MES	Annuel	85		50%			85

Saint-Gonlay Principale :

Déclaration de rejet : Arrêté du 21 Juillet 2015 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière du Comper

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Annuel	35		60%			70
DCO	Annuel	200		60%			400
MES	Annuel	85		50%			85

Bédée :

Déclaration de rejet : Arrêté du 20 Novembre 2012 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière du Garun.

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuel	10		93			50
DCO	Mensuel	50		97			250
MES	Mensuel	10		98			85
NGL	Trimestre	10		84			
NK	Trimestre	8		89			
Phosphore	Mensuel	1		91			
N-NH4	Trimestre	3		90			

Breteil :

Déclaration de rejet : Arrêté du 2 Juin 2016 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur du ruisseau de Trémillé.

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuel	50		94			50
DCO	Mensuel	10		97			250
MES	Mensuel	25		94			85
NGL	Trimestre	10		84			
NTK	Trimestre	5		89			
Phosphore	Trimestre	1		82			
PH	Mensuel						

Talensac :

Déclaration de rejet : Arrêté du 25 Mai 2004 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur du ruisseau dans le milieu récepteur du Meu

Paramètre (1 ^{er} Juin au 30 Novembre)	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5		25		91			50
DCO		90		84			250
MES		30		93			85
NGL		15		74			
NK		7.5		84			
Phosphore		1.6		86			
N -NH4 +	3			86			

Paramètre (1 ^{er} Décembre au 31 Mai)	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur réduite du rejet (mg/l)
DBO5	25			90			50
DCO	90			82			250
MES	30			92			85
NGL	25			70			
NK	10			79			
Phosphore	4			71			
N -NH4 +	5			79			

Montfort-Sur-Meu :

Déclaration de rejet : Arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant autorisation de la station avec rejet des effluents dans le milieu récepteur du ruisseau dans le milieu récepteur du Meu.

Paramètre	Fréquence des contrôle	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ Ou	Rendement (%)	Et/ Ou	Flux au point de sortie (kg/j)	Valeur réduite du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuel	10		97			50
DCO	Bi Mensuel	50		94			250
MES	Bi Mensuel	15		96			85
NGL	Bi Mensuel	15		82			
NK	Mensuel	4,4		89			
Phosphore	Mensuel	0,6		92			
N -NH4 +	Mensuel	1,5		93			

1.10.3 Quantité de boues issues de ces ouvrages [t MS] (D203.0)

	2023	2024	Variation
Iffendic	30,6	19,6	-11
Pleumeleuc	51,06	36,06	-15
Bédée	39,75	43,05	+3,3
Breteil	33,43	33,43	0
Talensac	15,80	13,57	-2,23
Montfort-sur-Meu	167,4	106,2	-61,2

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Tarifs en vigueur 2024

	BEDEE	BRETEIL	IFFENDIC	LA NOUAYE	MONTFORT	PLEUMELEUC	ST GONLAY	TALENSAC
Exploitant	SAUR	SAUR	AQUALIA	Régie	VEOLIA	SAUR	Régie	SAUR
Abonnement part communale (€ HT)	4,50 €	6,00 €	6,00 €	46,00 €	19,80 €	10,00 €	18,00 €	8,41 €
Consommation part communale (€ HT/m3)	0,70 €	0,95 €	1,70 €	3,78 €	0,73 €	1,33 €	2,00 €	0,85 €
Abonnement part délégataire (€ HT)	41,53 €	24,48 €	30		5,76	30,21		30,53
Consommation part délégataire (€ HT/m3)	1,5401 €	1,7720 €	1		0,937	0,819		1,905
Redevance AELB modernisation des réseaux	0,16 €	0,16 €	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
Prix 120 m3 (€ HT)	334,04 €	376,32 €	379,20 €	518,80 €	245,28 €	316,69 €	277,20 €	388,74 €
Prix 120 m3 (€ TTC)	367,45 €	413,95 €	417,12 €	518,80 €	269,81 €	348,36 €	277,20 €	427,61 €
Prix m3 (€ HT) base 120 m3	2,78 €	3,14 €	3,16 €	4,32 €	2,04 €	2,64 €	2,31 €	3,24 €
Prix m3 (€ TTC) base 120 m3	3,06 €	3,45 €	3,48 €	4,32 €	2,25 €	2,90 €	2,31 €	3,56 €

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :

semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :

semestriellement

Annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service. En 2024, son montant est de 0,16 € HT/m³.

2.3) Recettes d'exploitation d'assainissement collectif

En 2024, les montants de recette d'exploitation (redevances assainissement collectif et Participation Financière pour l'Assainissement Collectif) sont de 1 148 778,72 €.

3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2008 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2023	2024	Variation
Taux de desserte Iffendic	Non renseigné		
Taux de desserte La Nouaye	Non renseigné		
Taux de desserte Saint-Gonlay	Non renseigné		
Taux de desserte Pleumeleuc	100%	100%	0
Taux de desserte Bédée	100%	100%	0
Taux de desserte Breteil	100%	100%	0
Taux de desserte Talensac	100%	100%	0
Taux de desserte Montfort-Sur-Meu	Non renseigné		

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indice permet de mesurer la maturité de la gestion patrimoniale du réseau d'eaux usées, dans une logique d'amélioration continue. Il est souvent exprimé sur une échelle de 0 à 120 points, avec des seuils définissant des niveaux de performance (faible, moyen, bon, excellent). La mise en place sur l'année 2024 d'un schéma directeur d'assainissement explique les variations importantes entre l'année 2023 et 2024.

	2023	2024	Variation
Indice d'Iffendic	98/120	102/120	+4
Indice de La Nouaye	193/120	103/120	+11
Indice de Saint-Gonlay	80/120	100/120	+20
Indice de Pleumeleuc	94/120	110/120	+16
Indice de Bédée	103/120	117/120	+14
Indice de Breteil	93/120	118/120	+25
Indice de Talensac	86/120	97/120	+11
Indice de Montfort-Sur-Meu	85/120	95/120	+10

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3), des équipements d'épuration (P204.3) et de la conformité des ouvrages (P205.3)

- **P203.3 – Conformité de la collecte des effluents** : Évalue si les rejets d'eaux usées sont correctement acheminés vers les ouvrages d'épuration, sans débordements ni rejets directs dans le milieu naturel.
- **P204.3 – Conformité des équipements d'épuration** : Mesure si les stations d'épuration respectent les normes de rejet et fonctionnent selon les prescriptions réglementaires.
- **P205.3 – Conformité des ouvrages** : Vérifie si les installations (réseaux, postes de relevage, stations) sont conformes aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.

Performance 2023								
	IFFENDIC		NOUAYE		SAINT-GONLAY		SAINT GONLAY COMPER	
P203.3	SEC : oui	PLUIE : Non	SEC : oui	PLUIE : oui	SEC : Oui	PLUIE : Oui	SEC : oui	PLUIE : Oui
P204.3	Non		Oui		Oui		Oui	
P205.3	Non		Oui		Non		Non	

Performance 2023										
	PLEUMELEUC		BEDEE		BRETEIL		TALENSAC		MONTFORT-SUR-MEU	
P203.3	SEC : Oui	PLUIE : Oui	SEC : Oui	PLUIE : En cours	SEC : Oui	PLUIE : En cours	SEC : oui	PLUIE : En cours	SEC : Oui	PLUIE : en cours
P204.3	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
P205.3	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Ce taux (indicateur P.206.3) mesure le pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Pour les systèmes d'assainissement de Montfort Communauté, les boues sont évacuées en épandage.

Pour l'année 2024, l'ensemble des boues est conforme.

	IFFENDIC	NOUAYE	SAINT-GONLAY	SAINT GONLAY COMPER	PLEUMELEUC	BEDEE	BRETEIL	TALENSAC	MONTFORT
Taux de boues (P206.3)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

En 2024, la collectivité a réalisé les travaux d'assainissement suivants :

Montfort-sur-Meu :

Travaux de réhabilitation sans tranchée pour un montant de 508 282,50 € HT.

- Boulevard du Général de Gaulle
- Rue Etienne Maurel
- Rue de Talensac
- Rue Dugay-Trouin
- Rue Saint Louis
- Rue des Platanes
- Allée des Acacias

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31/12/2024 est le suivant :

	BEDEE	BRETEIL	IFFENDIC		LA NOUAYE
Montant emprunt	355 200 €	160 000 €	800 000 €	450 000 €	133 526 €
Date emprunt	28/05/2013	01/05/2019	19/10/2011	26/03/2007	10/09/2000
Capital restant dû (au 31/12/2024)	151 762,45 €	94 285,78 €	531 024,29 €	173 876,44 €	37 208,44 €

	MONTFORT	PLEUMELEUC	ST GONLAY	TALENSAC
Montant emprunt	530 000 €	0 €	0 €	150 000 €
Date emprunt	19/05/2005	0	0	12/03/2007
Capital restant dû (au 31/12/2024)	84 636,47 €			20 624,99 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Le cumul des amortissements au 31 décembre 2024 est le suivant :

Bédée	797 622,94 €
Breteil	1 042 977,41 €
Iffendic	1 546 702,95 €
La Nouaye	229 662,15 €
Montfort-sur-Meu	5 017 528,59 €
Pleumeleuc	1 050 080,37 €
Saint-Gonlay	96 455,74 €
Talensac	677 529,69 €

4.4) Etat des subventions au 31/12/2024

Le cumul des subventions au 31 décembre 2024 est le suivant :

Bédée	711 046,51 €
Breteil	465 020,18 €
Iffendic	550 326,64 €
La Nouaye	71 614,28 €
Montfort-sur-Meu	830 002,89 €
Pleumeleuc	4 085,95 €
Saint-Gonlay	9 270,24 €
Talensac	12 920,83 €

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

En 2024, la collectivité a réalisé les études et projets suivants :

- Finalisation du schéma directeur d'assainissement à l'échelle de Montfort Communauté
- Finalisation de l'étude sur le transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025
- Démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre de modification de la filière de traitement de la station d'épuration d'Iffendic

4.6) Programmes pluriannuels de travaux - Les principaux travaux

Iffendic- Objet des travaux
<p><u>STEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement du pc de supervision de la STEP -Mise à jour des logiciels de la STEP - Remplacement de la vanne de remplissage de la File 1
La Nouaye
-Sans Objet
Saint Gonlay
-Sans Objet
Pleumeleuc
- Sans objet
Bédée : Objet des travaux
<p><u>STEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement de la Pompe n°1
Breteil : objet des travaux
<p><u>PR Chesnot</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement pompe N°2
<p><u>PR Pont Liard</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement pompe n°2
<p><u>STEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement du surpresseur (eau industrielle) -Renouvellement de la pompe immergée (eaux usées) n°2
Talensac : Objet des travaux
<p><u>PR route de Montfort</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement de l'armoire électrique extérieur
Montfort-Sur-Meu : Objet des travaux
<p><u>PRG la Harelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -installation électromécanique Traitement H2S
<p><u>STEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Installation électromécanique BY PASS Station (eaux brutes) -Installation électromécanique indicateur niveau de cuve (dé phosphatation) - installation électromécanique indicateur niveau dépôt matières vidange

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Territoire de Montfort Communauté	2023	2024
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0